

Les réserves naturelles

Jean-Yves Monnat

Si dans le champ d'action de la SEPNB il fallait choisir les domaines où notre société a le mieux exprimé son efficacité et sa compétence, c'est très probablement au secteur des réserves que reviendrait la palme. Ceci dit sans la moindre fanfaronnade: la qualité de notre travail en la matière est unanimement reconnue en Bretagne et au-delà. Comment pourrait-il en être autrement au vu des résultats acquis? En vingt-cinq ans de fonctionnement, la SEPNB est parvenue à créer un réseau — unique en France — de plus de trente réserves naturelles. Loin de moi l'idée d'affirmer que tout est parfait dans ce domaine. Bien des éléments restent perfectibles, tant en matière de gestion administrative et scientifique que pour ce qui concerne la politique générale d'extension du réseau. Il n'en reste pas moins que ces résultats témoignent de la constance de notre politique sur ce point, en dépit des difficultés, des obstacles, des critiques, des mauvaises volontés diverses, et compte tenu de l'évolution des idées concernant le rôle des réserves naturelles.

Créé sur des objectifs presque exclusivement naturalistes et pédagogiques, le Cercle Naturaliste du Finistère, prédécesseur immédiat de la SEPNB, se soucie surtout dans un premier temps de mettre en lumière les richesses naturelles de la Bretagne. Les idées de protection ne sont cependant pas loin sous cette surface. Elles éclosent soudain en 1957 sous la plume de Michel-Hervé Julien. Dans l'éditorial du numéro 10 de *Penn ar Bed*, il pose en fait les fondations de la SEPNB toute proche; la nécessité des réserves y est clairement énoncée. Au fascicule suivant, entièrement consacré à la protection de la nature en Bretagne, la SEPNB est née.

Une politique persévérante

De l'idée à la réalisation, il n'y a qu'un pas pour les enthousiastes fondateurs de notre association puisque, dès la fin de 1958, ils peuvent déjà s'enorgueillir de la création de quatre réserves dont la localisation géographique (Ille-et-Vilaine, Finistère et Morbihan) montre leur volonté d'étendre à l'ensemble de la Bretagne une action jusqu'alors presque entièrement cantonnée au département du Finistère. Il va de soi qu'à ce stade, l'argent recueilli par le «*fonds pour la protection de la nature*» — dont

En effet, plus que jamais, la conservation de nos dernières richesses naturelles devient nécessaire. Nous avons la chance de posséder en Bretagne des sites exceptionnels. Tous les îlots d'Iroise et des Glénans, les falaises du Cap-Sizun, les étangs et les dunes de la Baie d'Audierne, les immenses landes des Monts d'Arrée sont des lieux d'une richesse floristique ou faunistique qu'il faut préserver. Cette œuvre de protection doit aboutir à la création de réserves, dont le succès constituerait un grand attrait pour le Tourisme et pour l'Etude du milieu telle qu'on la conçoit dans nos établissements scolaires.

Dans l'éditorial du n° 10 de *Penn ar Bed*



Photo Y. Brien

Îlots du DPM: les roches du Gest à Camaret

le lancement coïncide avec la création de l'association — ne peut guère permettre plus que des locations. Il se trouve cependant que plusieurs des principaux sites pressentis ne sont pas cadastrés: faisant partie du DPM (Domaine Public Maritime), ils peuvent être loués à l'Administration pour des sommes souvent symboliques. C'est le cas, par exemple, des roches d'Ouesant et de Camaret, ainsi que de divers îlots de l'archipel de Molène, des Glénan et de la baie de Morlaix...

Qu'il s'agisse de locations ou de conventions de gestion passées avec des propriétaires particuliers, ou encore des baux concernant des dépendances du DPM, ce sont quinze ensembles qui sont ainsi mis en réserve par la SEPNB au cours de ses dix premières années d'existence. Mais le rythme des créations semble marquer le pas à la suite du décès de Michel Hervé Julien en 1966. Faut-il y voir une relation directe de cause à effet? Certes, le dynamisme extraordinaire de notre premier secrétaire général est pour beaucoup dans les succès obtenus jusqu'alors. Mais je ne pense pas que ce soit l'unique, ni même la principale raison de cette évolution. L'une des causes évidentes de la baisse est que la plupart des grandes colonies d'oiseaux de mer figurent au nombre des réserves réalisées au cours de cette première période, et que, la SEPNB n'est probablement pas encore prête pour la mise en œuvre d'une politique concrète de conservation des milieux continentaux. Cette fixation sur les oiseaux marins a parfois été reprochée à notre association. Et il faut bien avouer qu'à côté de l'intérêt scientifique, des motivations pédagogiques et

de l'urgence de la protection — autant de justifications indiscutables — la cause principale de cette option a été une certaine facilité de conception. Il semble en effet plus facile de concevoir, de délimiter et d'acquérir ou de louer un rocher en mer ou une falaise qu'un marais, une forêt ou une lande. La SEPNB ne se désintéresse pas pour autant de la Bretagne intérieure, et la nécessité de conserver de vastes milieux continentaux comme ceux des Monts d'Arrée ou des Landes du Mené apparaît régulièrement dans les pages de *Penn ar Bed*.

Toujours est-il qu'à partir de 1967, les principales colonies d'oiseaux de mer étant protégées, la dynamique de création des réserves est quelque peu en panne sèche. Quant à la recrudescence des années 1973-1977, elle est pour une bonne part due à la dégradation du statut des sternes en Bretagne: chassées de leurs sites de reproduction traditionnels par l'avance considérable des gé-



Une progression constante en dépit d'un rythme de création irrégulier.

lands, elles se replient sur des îlots jusqu'alors délaissés. La création des réserves de Bel Air, d'Er Lannic, de l'île à Bacchus, de Pierre Percée, puis de Sarzeau et de la Rivière d'Étel, ainsi que le projet sur la Colombière, correspondent au souci de protéger ces colonies fragiles.

1979 tranche à beaucoup d'égards sur les options antérieures. D'abord parce que dix nouvelles réserves, chiffre sans précédent, sont constituées cette année-là. Ensuite, parce que parmi ces dix créations, quatre seulement concernent encore les oiseaux marins. Bien sûr, les autres ne sont pas à proprement parler des milieux intérieurs; il s'agit en fait de cinq anciens marais salants et d'une héronnière du pays de Guérande. Mais, si les oiseaux en sont une fois de plus les éléments les plus visibles, la création de ces réserves répond beaucoup plus à un souci de protection d'un type de milieu menacé. Les années suivantes verront la confirmation de cette tendance puisque deux nouvelles salines seront mises en réserve en 1980 et que, depuis cette date, notre association se tourne franchement vers les milieux de l'intérieur, en particulier les zones humides et les landes. La protection d'une tourbière à Sérénit, dans le Morbihan, et un projet qui vient d'aboutir dans les marais de Plouray, aux confins du Morbihan et des Côtes-du-Nord, sont deux premiers pas prometteurs dans cette nouvelle direction.

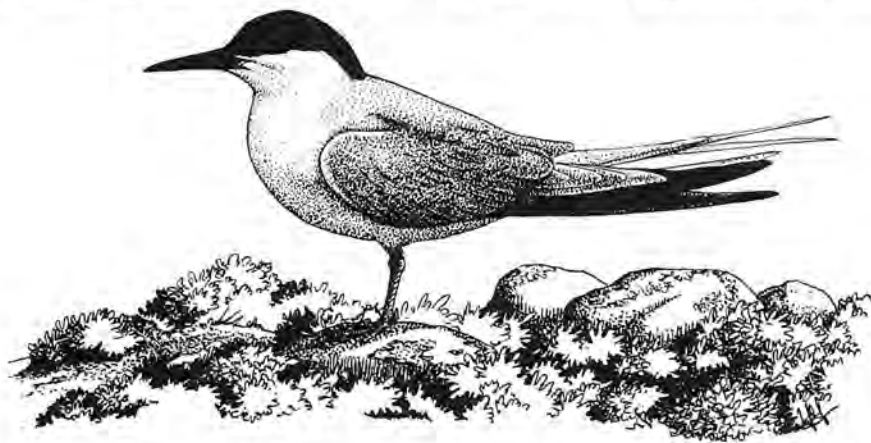
Une conception évolutive

Traditionnellement les réserves naturelles ont pour fonctions essentielles la protection des espèces et la conserva-

tion des milieux. Ce double souci a évidemment présidé à la conception des premières réserves de la SEPNB. Ainsi celle du Cap Sizun a-t-elle été créée à la suite de tueries d'oiseaux de mer nicheurs, adultes et poussins, et devant les menaces que faisait peser sur ce milieu et ce paysage un projet de route en corniche.

Si l'on s'en tient au domaine de la protection des oiseaux marins qui a longtemps constitué notre principal cheval de bataille, le bilan de notre action — complémentaire de celui de la LPO aux Sept Îles — apparaît comme très satisfaisant. En 1978 en effet, les colonies de Bretagne prises globalement semblent plus florissantes que jamais au cours du 20^e siècle, et 45% des 73000 couples d'oiseaux marins de la péninsule nichent dans des réserves (22% dans les réserves de la SEPNB). Mieux: si l'on regarde les chiffres de près, on voit que les proportions protégées sont généralement bien plus élevées pour les espèces rares ou menacées que pour les espèces plus banales: 100% pour les fulmars, les fous, les pingouins et les guillemots, plus de 95% pour les pétrels tempêtes, les grands cormorans, les mouettes tridactyles et les macareux, plus de 70% pour les sternes caugek et de Dougall... Inversement, les trois espèces de goélands dont la progression nuit souvent à d'autres espèces plus fragiles sont parmi les plus faiblement représentées: 47% pour les goélands marins, 43% pour les goélands bruns et 35% pour les goélands argentés.

Cette distinction entre espèces menacées et espèces plus ou moins envahissantes nous fait toucher du doigt un problème qui, ne se présentant pas avec la même acuité dans les années 1950-



La Sterne de Dougall est très menacée en Europe; en France, presque toutes nichent dans des réserves SEPNB.

1960, a assez récemment fait évoluer la définition du rôle des réserves. Conserveons l'exemple des oiseaux de mer. D'un côté de la balance, nous avons les goélands, animaux on ne peut plus opportunistes en matière d'alimentation; notre civilisation du déchet a indiscutablement favorisé un développement sans précédent de leurs effectifs. De l'autre

l'espace et l'alimentation risque de nuire à ces groupes plus fragiles, nous pensons qu'il n'y a pas d'autre solution actuellement que d'empêcher les premiers de s'implanter voire de les éliminer là où ils se montrent le plus agressifs*.

Les fondements d'une telle attitude sont clairs, mais ils impliquent une redéfinition du premier rôle des réserves dans un sens qui tienne compte des acquisitions de l'écologie: il s'agit plus du maintien d'une diversité spécifique, facteur de richesse et d'équilibre, que de protection des animaux au sens étroit. Cette nouvelle optique tient compte de l'influence de l'homme dans les systèmes naturels et essaie de la pondérer dans ses aspects les plus négatifs. En contrepartie, elle peut nécessiter des interventions susceptibles de heurter les sensibilités, y compris, n'en doutons pas, celle des intervenants eux-mêmes: j'espère n'étonner personne en affirmant que ce n'est pas de gaieté de cœur que la SEPNA a été amenée à opter pour des solutions impliquant l'empoisonnement local de dizaines, voire de centaines de goélands argentés. La différence n'est pas entre sentiment et réalisme, mais entre prendre ou ne pas prendre les moyens de la protection des espèces les plus menacées.

Photo M. Brösslin



Goéland argenté

côté, les alcidés et les sternes à l'alimentation piscivore beaucoup plus spécialisée. Les activités humaines leur font concurrence (pêche) ou leur nuisent de diverses façons: perturbation des colonies (développement de loisirs nautiques), diminution des fécondités (accumulation de toxiques dans les chaînes alimentaires), aggravation des mortalités adultes (engluement par les pétroles, utilisation de nouveaux types de filets...). Face à cette situation manifestement déséquilibrée, et déséquilibrée au moins pour partie du fait des activités humaines, une question évidente se pose au protecteur de la nature: doit-il traiter ces diverses catégories sur un strict pied d'égalité? Dans le cas qui nous intéresse, la réponse de la SEPNA est négative. D'un point de vue pratique, il lui paraît en particulier discutable dans la situation actuelle de mettre en réserve une colonie de goélands argentés alors que tout doit être fait pour assurer le maximum de protection au moindre groupe de pingouins ou de sternes de Dougall. Cela va même plus loin. Lorsque dans une réserve se posent des problèmes de coexistence entre goélands et alcidés ou sternes et que la concurrence des goélands pour

Conserver la diversité génétique

Toujours en matière de protection des espèces, une réaction commune à beaucoup de protecteurs de la nature et de chasseurs est de tenter de renforcer les populations menacées en y injectant des individus de même espèce en provenance d'autres populations réputées plus florissantes. C'est, cette fois, ignorer une autre réalité biologique, celle de la diversité génétique. Les populations marginales ou menacées n'ont guère d'autre intérêt pour leur espèce que leur apport original au patrimoine génétique de l'espèce en question. Mais cet intérêt est considérable tant au plan scientifique que pour l'espèce elle-même; il suffirait à lui seul à justifier l'existence de réserves destinées à sauvegarder de petits noyaux animaux ou végétaux originaux. Y introduire des individus étrangers c'est, par le jeu des croisements inévitables, détruire cette originalité et

* Les lecteurs qui s'intéresseraient à cette question la trouveront plus développée dans un article d'Henry et Monnat (Penn ar Bed n° 103) et dans un article de Camberlein et Floté (Penn ar Bed, n° 98).

donc cet intérêt. On peut même théoriquement prédire, dans les cas les plus défavorables, un effet inverse de celui escompté lors d'une telle opération, c'est-à-dire un affaiblissement de la population réceptrice. C'est cette réalité qui a amené la SEPNB à critiquer les projets de «renforcement» des effectifs de macareux des Sept-Iles par des oiseaux provenant des Féroes. Tout ceci nous amène à compléter encore notre définition du rôle des réserves en matière de protection des espèces: elles doivent être en plus des conservatoires de diversité génétique.

Les réserves d'oiseaux marins de la LPO et de la SEPNB n'auraient-elles rempli que ce rôle en retardant si peu que ce soit le déclin de nos populations de pingouins, guillemots et macareux que ce seul résultat suffirait à justifier tous les efforts entrepris.

Nos conceptions ont également évolué dans le domaine de la conservation des milieux dans les réserves. Dans nos contrées, l'homme a presque partout laissé la marque de ses activités. De telle manière que laisser faire la nature, c'est parfois s'exposer à voir disparaître les milieux et les paysages qui avaient motivé la création de telle réserve. Sur la falaise, les espaces où vaches et moutons ne viennent plus paître et où les paysans ne coupent plus la litière ont vite fait de perdre leur aspect de pelouse pour se couvrir de fougères ou évoluer vers des ronciers ou des fourrés à prunelliers. On a peut-être là la raison principale de la régression spectaculaire des craves qui, selon certaines études

n'arriveraient plus à trouver une nourriture suffisante dans les rares lambeaux de pelouses littorales rases qui leur sont encore accessibles. Il est également vrai que l'extraction traditionnelle de la tourbe a contribué à maintenir une plus grande diversité de végétation en «rajeunissant» les tourbières exploitées. Enfin, pour en rester aux exemples que suggèrent les divers types de réserves de la SEPNB, le maintien de salines en activité explique probablement une partie de la fécondité des espaces littoraux voisins. C'est la raison pour laquelle l'un des marais salants acquis par notre association dans la presqu'île de Guérande sera remis en état de fonctionner.

Des outils éducatifs

Ce n'est pas le moindre mérite des fondateurs de la SEPNB que d'avoir tout de suite compris l'intérêt éducatif des réserves et d'avoir immédiatement ouvert l'une d'entre elles au public. La vocation pédagogique des réserves nous paraît aujourd'hui une chose évidente, mais cela l'était sans doute beaucoup moins en 1959, époque à laquelle la stricte conservation était en général le principal sinon l'unique objectif de ces espaces protégés. Dans ce domaine également, notre politique a été constante et sans ambiguïté: ont été ouvertes au public toutes les réserves où cela était vraiment possible. Les contraintes sont évidentes. Il faut d'abord que l'accès en soit facile, ce qui



Photo D. Prieur

Le déclin des pelouses littorales fera-t-il disparaître nos craves?

écarte d'emblée la quasi-totalité des îlots et des roches en mer. Mais il faut surtout que cela ne puisse en aucune manière nuire aux espèces et que les inévitables altérations du milieu entraînées par le piétinement soient aussi restreintes et contrôlées que possible. Cette contrainte est en définitive la plus limitative puisqu'elle écarte à jamais un certain nombre d'espaces entièrement ou presque entièrement occupés par des espèces fragiles : on pense en particulier aux colonies de sternes ou de limicoles littoraux.

La réserve Michel-Hervé Julien (Cap-Sizun) a longtemps été notre seule réserve ouverte. Mentionnée dans les guides touristiques et située à proximité d'un des sites les plus fréquentés de France, elle a rapidement drainé un flot impressionnant de visiteurs, et ce dans des conditions qui, il faut l'avouer, ont longtemps été loin d'être satisfaisantes, tant pour le public que pour l'animateur et même pour le milieu naturel. C'était le garde lui-même qui assurait l'accueil et



Photo Y. Brien

Animation à la réserve M.H. Julien.

l'information du public tout au long de la période d'ouverture, c'est-à-dire du 15 mars au 31 août. On imagine aisément la lassitude engendrée chez cet animateur unique par le caractère inévitablement très répétitif des informations à fournir à plusieurs milliers de visiteurs au cours des mois d'été. L'érosion des landes rases par le piétinement nous a en outre contraints à canaliser ce flot dans les limites de sentiers balisés, sous peine de voir les falaises de la réserve se transformer en une seconde pointe du Raz. A partir de 1979, l'équipe d'animation s'est peu à peu étoffée, et ce sont aujourd'hui cinq à six personnes qui accueillent le public pendant l'été. Il est vrai que la réserve a reçu plus de 40 000 personnes en 1982!

En dehors du Cap-Sizun, cinq autres réserves de la SEPNE constituent des

points d'animation plus ou moins réguliers. Il s'agit du Cap Fréhel et de Koh Kastell à Belle Ile ouverts en été depuis 1973, de l'île des Landes où une animation estivale est assurée depuis 1981 à partir du continent tout proche, de la réserve de Biléric, de l'île de Groix, où des animations ponctuelles sont assez fréquemment organisées depuis 1981 par la section locale de la SEPNE, de l'ancienne saline du Falguérec en Séné où des visiteurs sont régulièrement accueillis depuis 1982... De telles expériences sont aussi prévues sur d'autres marais salants de Loire-Atlantique ainsi que dans la toute nouvelle réserve de la tourbière de Sérent.

L'accueil du public dans les réserves de la SEPNE, cela peut revêtir de multiples formes, depuis la mise à disposition de longues-vues à poste fixe jusqu'à l'organisation de randonnées naturalistes durant une journée. Ce peut être l'occasion pour le visiteur de prendre contact avec des paysages, des espèces ou des problèmes qu'il ne soupçonne pas toujours, de discussions plus ou moins approfondies, selon l'intérêt qu'il y porte, avec des animateurs compétents; pour la SEPNE, c'est l'occasion de faire découvrir une nature plus proche d'eux à des citoyens saturés d'images télévisées de lions, de girafes et de manchots, l'occasion d'évoquer à la demande les problèmes de protection des espèces, d'initier les visiteurs à une meilleure connaissance des animaux, des plantes et du fonctionnement des milieux... Mais cela suppose de sa part de nombreux efforts, pour le recrutement et la formation de ses animateurs permanents ou saisonniers, pour l'équipement des réserves en matériel d'observation et en panneaux explicatifs. Efforts financiers, efforts bénévoles... Ces dernières années, ayant pris conscience de la sous-exploitation de cet outil éducatif incomparable que constitue notre réseau de réserves, nous avons multiplié les initiatives. Mais une vraie politique de protection de la nature est aussi à ce prix : elle ne peut se passer de l'information et de l'éducation du public.

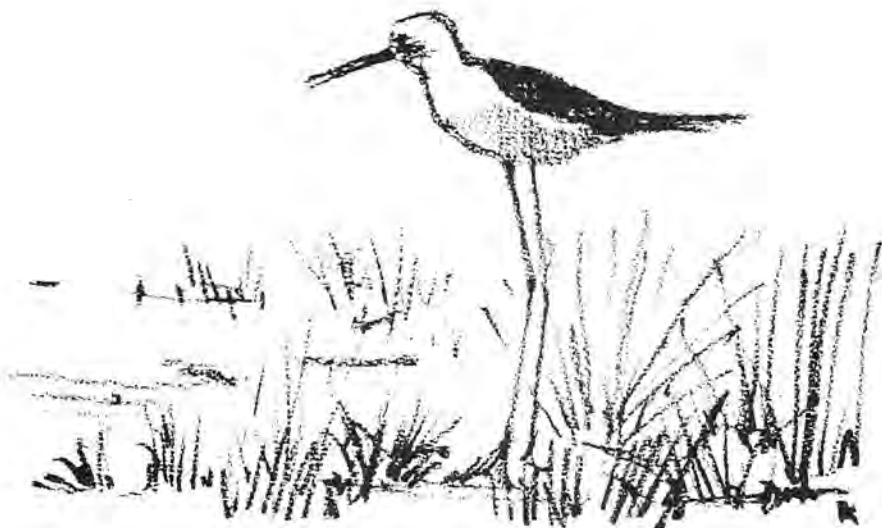
Poursuivre l'effort

Ayant su créer et gérer un réseau unique en France de 35 réserves, ayant de ces réserves une conception résolument moderne qui, à côté de leurs fonctions traditionnelles en fait des

conservatoires génétiques, des espaces éventuellement ouverts à une exploitation modérée, mais enrichissante et des outils éducatifs accessibles à tous, la SEPNB a amplement fait ses preuves dans ce domaine de la protection de la nature. La qualité du travail bénévole fourni au cours de nos vingt-cinq premières années d'existence est d'ailleurs reconnue par l'ensemble des associations de protection françaises et par de nombreux organismes internationaux. Elle est aussi admise par la principale administration chargée des problèmes d'environnement en France: au-delà des changements politiques, les ministères de l'environnement successifs nous ont largement aidés à assurer cette lourde charge. Récemment, la SEPNB a même été la seule association conviée, en raison de son expérience, et de l'importance de son propre réseau à siéger dans la Conférence Permanente des Réserves Naturelles chargée par le Ministère d'élaborer une politique cohérente de création et de gestion de ces espaces naturels protégés. Il est d'autant plus navrant de constater que, du côté des collectivités locales, départementales et régionales, notre travail d'utilité publique ne soit pas toujours compris, ni même connu dans certains cas. Navrant aussi de voir que des réactions politiciennes épidermiques remplacent parfois la réflexion en matière de protection de la nature. Notre asso-

ciation est en tout cas fermement décidée à faire les efforts nécessaires pour qu'à tous les échelons de la vie politique bretonne, notre action nécessaire soit au moins connue, et pour faire comprendre aux responsables et aux élus que nos réserves méritent cent fois d'être aidées.

Notre travail de création et de gestion des réserves a toujours été un domaine prioritaire. Il est important qu'il le demeure, ne serait-ce que pour améliorer le réseau actuel et l'étendre à de nouveaux milieux naturels. Une telle option est d'autant plus justifiée que ce champ d'action est étroitement imbriqué avec une seconde priorité de la SEPNB: celle de l'information et de l'éducation du public. Développer le réseau des réserves, en améliorer la connaissance scientifique pour mieux les gérer, mieux les insérer dans la vie des collectivités locales, créer partout où c'est possible des points d'animation... autant d'objectifs essentiels. Mais cela nécessite forcément de gros efforts, parmi lesquels la pérennité du poste de permanent affecté depuis deux ans aux réserves. Ce n'est pour l'instant possible qu'avec l'aide des collectivités locales et nationale et surtout avec le maintien, voire un développement du travail bénévole qui, depuis le début, est le moteur principal de toute notre action de protection.



L'Echasse blanche, habitant spectaculaire des marais salants.